

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le jeudi 25 mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Didier MOELO, Maire.

Présents (11) : MOELO Didier - PINAULT Jean-Pierre - BIGUET Jean-Luc - ARQUILLE Laurent - DUGUET Gilbert - FORRIAR Stéphanie - LE CALVÉ Jean-François - LIDON Damien - PICHON Laurent - MAUPETIT Maryse - QUINIOU Martine.

Absent(s) excusé(s) 4 : HALLOUIN Nathalie donne pouvoir à PINAULT Jean-Pierre - CALLU Thierry donne pouvoir à MOELO Didier - CORDIER Géraldine donne pouvoir à PICHON Laurent - RICHARD Pauline donne pouvoir à QUINIOU Martine

A été nommé secrétaire de séance : LE CALVÉ Jean-François

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Révision des Tarifs garderie
- 2 – Plantation des arbres autour de l'étang demande de subvention Conseil départemental
- 3 - Redevance d'occupation du domaine public par Orange
- 4 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- 5 – Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de l'achat d'un PC portable reconditionné
- 6 – Intégration de la SPL
- 7 - Compte rendu de commissions
- 8 - Questions diverses

Approbation du dernier compte - rendu

Délibération n°2023-17 – Révision des Tarifs garderie

Proposition:

- Jusqu'à 6 présences/mois : 2.50 € la présence
- A partir de 7 présences/mois : 1.75 € la présence
- ½ tarif pour le 3eme enfant d'une fratrie
- Forfait retard : 20 €/retard

Délibération approuvée à :

15 voix POUR – 0 CONTRE – 0 abstentions

Délibération n°2023-18 – Plantation des arbres autour de l'étang demande de subvention Conseil départemental

Dans le cadre de la replantation d'arbres autour de l'étang le conseil municipal sollicite une Dotation départementale d'Aménagement Durable (DDAD) auprès du conseil départemental à hauteur de 80 % des dépenses totales pour un montant total HT de 12 119 €

Délibération approuvée à :

15 voix POUR – 0 CONTRE – 0 abstentions

Délibération n°2023-19 Redevance d'occupation du domaine public par Orange

L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance dont le montant est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index général relatif aux Travaux Publics (TP01) des quatre dernières valeurs trimestrielles, conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Montants « plafond » des redevances dues pour l'année 2023

Tarif selon coefficient d'actualisation (1,5309)

- 62.60 € le km d'artères aériennes
- 46.95 € le km d'artères souterraines
- **31.30 € le m² d'emprise au sol**

Artère aériennes	9.403 km	588.63 €
------------------	----------	----------

artères souterraines	58.712 km	2 556.53 €
Emprise au sol	1,5 m ²	46.95 €
Montant total de la redevance due par orange :		3 192.11 €

Délibération approuvée à :

15 voix POUR – 0 CONTRE – 0 abstentions

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation commune

Ce point manquant de présions, il a été décider de le reporter lorsque des éléments de réponses seront apportés.

Délibération n° 2023-20 - Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de l'achat d'un PC portable reconditionné

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), l'Agence nationale de la cohésion des territoires propose, par le biais de la Préfecture, le financement de matériel informatique reconditionné à l'usage des collectivités accueillant des aidants numériques, pouvant aller jusqu'à 80% du montant hors taxes, sous réserve que le projet de la commune rentre dans des critères d'éligibilité selon une liste qui sont, pour ce qui concerne la commune d'Averdon :

« Les collectivités territoriales de moins de 3500 habitants » et

«Disposer d'une fonction d'accueil d'usagers en difficultés avec le numérique sur son territoire (agents d'accueil, secrétaire de mairie) ».

Notre secrétaire de mairie est de plus en plus sollicitée par des habitants qui n'ont pas accès à internet ou qui ne disposent pas de matériel ou encore qui ont des difficultés à utiliser les outils informatiques.

La mairie ne disposant pas de poste informatique accessible au public, Monsieur le Maire propose d'acquérir un ordinateur portable reconditionné et souhaite solliciter une subvention auprès des services de la Préfecture à hauteur de 80%.

Délibération approuvée à :

15 voix POUR – 0 CONTRE – 0 abstentions

Intégration de la SPL (Société Publique Locale)

Présentation des grandes lignes des statuts par le Président du SIVOS

Compte rendu de commissions

SIVOS : Les barquettes en plastique, livrées par le prestataire, contenant les repas ne seront plus lavés par les agents de cantine, ils seront mis dans le bac jaune pour le recyclage.

PROJET DES ABATS: Le bornage a été fait, le géomètre sera relancé pour la proposition d'aménagement des parcelles.

EAU : les services de l'eau d'Agglopolys adresserons un courrier à Véolia suite à la fuite d'eau réparée tardivement sur la route en direction des Maisons rouges.

Questions diverses

Le broyage des fossés est fait tardivement cette année dans le respect de la protection de la nature et par soucis économique.

Le rétrécissement à Villiers n'est plus éclairé la nuit, l'entreprise en charge de l'éclairage public sera contacté pour faire une vérification.

La fête communale aura lieu le samedi 24 juin. Il a été décidé d'offrir un repas aux nouveaux habitants. Depuis le covid il n'a pas été possible de leur offrir un cadeau, cette occasion leur permettra de faire connaissance avec les habitants.

Les relevés des compteurs d'eau ont été réalisés.

La séance est levée à 22h50

Prochain conseil municipal : 30 juin 2023